

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 août 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DFA 26 - DRH Projet de budget supplémentaire emplois pour 2020.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 118 ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu l'ordonnance n°2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations emplois des budgets suivants : 2014 DF – DRH 1024 des 7 et 8 juillet 2014 ; 2014 DFA-DRH 27 des 15 et 16 décembre 2014 ; 2015 DFA-DRH 78 des 29 et 30 juin 2015 ; 2015 DFA-DRH 129 des 14, 15 et 16 décembre 2015 ; 2016 DFA-DRH 72 des 13, 14 et 15 juin 2016 ; 2016 DFA-DRH 142 et 2016 DFA-DRH 53 G des 12, 13 et 14 décembre 2016 ; 2017 DFA-DRH 47 des 6, 7 et 8 juin 2017 ; 2017 DFA-DRH 90 des 11, 12 et 13 décembre 2017 ; 2018 DFA-DRH 25 et 2018 DFA-DRH 10 G des 4, 5 et 6 juin 2018 ; 2018 DFA-DRH 73 M et 2018 DFA-DRH 23 G des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ; 2019 DFA-DRH 43 des 8, 9 et 10 juillet 2019 ; 2019 DFA-DRH 112 des 9, 10 et 11 décembre 2019 ;

Vu la délibération 2019 DRH 42 des 8, 9 et 10 juillet 2019 fixant les modalités de recrutement et de rémunération des agents contractuels sur des emplois de catégorie A ;

Vu le décret 2010-1767 du 30 décembre 2010 portant dispositions relatives aux emplois de directeur général des services et directeur général adjoint des services de mairie d'arrondissement de Paris ;

Vu le décret n° 2014-501 du 16 mai 2014 modifié par le décret n°2018-816 du 27 septembre 2018, portant conditions de nomination et d'avancement dans les emplois fonctionnels de direction de la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 2007-1444 du 8 octobre 2007 modifié en dernier par le décret n° 2018-816 du 27 septembre 2018, portant statut particulier des administrateurs de la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 2007-767 du 9 mai 2007 modifié en dernier par le décret 2017 – 1796 du 28 décembre 2017, portant statut particulier du corps des attachés d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2005 DRH 42-1° des 12, 13 et 14 décembre 2005 modifiée en dernier par la délibération 2016 DRH 06 des 15, 16 et 17 février 2016, portant dispositions statutaires relatives à l'emploi d'assistant d'exploitation de la Ville de Paris ;

Vu la délibération D 1054-7° du 8 juillet 1991, modifiée en dernier par les délibérations 2020-13 et 2020-21 du 10 février 2020, portant dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Ville de Paris ;

Vu la délibération DRH 2008-17-1° des 7 et 8 juillet 2008 modifiée en dernier par la délibération 2018-6 du 14 mai 2018, portant dispositions applicables à l'emploi de chef de service administratif d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2011 DRH 65 des 11 et 12 juillet modifiée par la délibération 2012 DRH 27 des 9 et 10 juillet 2012, portant dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef de service intérieur et chargé de coordination de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2006 DRH 31-1° des 10 et 11 juillet 2006 modifiée en dernier par la délibération 2018-19 du 10 juillet 2018, portant dispositions statutaires relatives aux emplois de directeur de projet de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2010 DRH 15-1° des 5 et 6 juillet 2010 modifiée par la délibération 2018 - 19 du 10 juillet 2018, portant dispositions statutaires relatives à l'emploi d'expert de haut niveau de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2006 DRH 68-1° des 11, 12 et 13 décembre 2006 modifiée en dernier par la délibération 2018-6 du 14 mai 2018, portant statut particulier applicable à l'emploi d'ingénieur chef d'arrondissement ;

Vu la délibération D 2086-2° du 14 décembre 1987 modifiée en dernier par la délibération 2018 -19 du 10 juillet 2018, portant les règles applicables au directeur général de l'inspection générale, aux inspecteurs généraux et aux inspecteurs de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2010 DRH 37-1° des 5 et 6 juillet 2010 modifiée par la délibération 2017 - 39 du 11 mai 2017, portant dispositions statutaires relatives aux emplois de médecin d'encadrement territorial et de responsable de projet dans le domaine de la santé ;

Vu la délibération 2014 DRH 1056 des 15, 16 et 17 décembre 2014 portant dispositions statutaires relatives à l'emploi de référent prévention et communication des établissements de la petite enfance ;

Vu la délibération 2006 DRH 36-1° des 10 et 11 juillet 2006 modifiée en dernier par la délibération 2013 DRH 50 des 10 et 11 juin 2013, portant statut particulier applicable au corps des architectes-voyers d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2018-38 du 11 juillet 2018 modifiée par la délibération 2018-25 du 20 novembre 2018, portant statut particulier applicable au corps des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération D 7-1° du 24 janvier 1994 modifiée en dernier par la délibération 2017-84 du 18 décembre 2017, portant statut particulier applicable au corps des bibliothécaires d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2016 DRH 12 des 15, 16 et 17 février 2016 modifiée par la délibération 2016 DRH 43 des 13, 14 et 15 juin 2016, portant statut particulier applicable au corps des cadres de santé paramédicaux d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2004 DRH 40-1° des 18 et 19 octobre 2004 modifiée en dernier par la délibération 2017-87 du 18 décembre 2017, portant statut particulier applicable au corps des chargés d'études documentaires d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2020-9 du 10 février 2020 portant statut particulier applicable au corps des chefs de tranquillité publique et de sécurité ;

Vu la délibération 2003 DRH 38-1° des 15 et 16 décembre 2003 modifiée en dernier par la délibération 2017-84 du 18 décembre 2017 portant statut particulier applicable au corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2016 DRH 40 des 13, 14 et 15 juin 2016 modifiée par la délibération 2018-29 du 11 juillet 2018, portant statut particulier applicable au corps des conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2014 DRH 1005 des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014 portant statut particulier applicable au corps des conservateurs du patrimoine de la Ville de Paris ;

Vu la délibération D 1634-1° du 19 octobre 1992 modifiée en dernier par la délibération 2017 - 50 du 10 juillet 2017, portant statut particulier applicable aux corps des conservateurs et des conservateurs généraux des bibliothèques de la Ville de Paris ;

Vu la délibération D 209-1° du 13 février 1995 modifiée en dernier par la délibération 2017-51 du 6 juillet 2017, portant statut particulier applicable au corps des directeurs des conservatoires de Paris ;

Vu la délibération 2018 DRH 40 du 11 juillet 2018 modifiée par la délibération 2018-25 du 20 novembre 2018, portant statut particulier applicable au corps des éducateurs de jeunes enfants d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2011 DRH 25 des 28, 29 et 30 mars 2011 modifiée en dernier par la délibération 2016 DRH 42 des 13, 14 et 15 juin 2016, portant statut particulier applicable au corps des infirmiers de catégorie A de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2018-7 du 14 mai 2018 portant statut particulier applicable au corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2018-6 du 14 mai 2018 modifiée par les délibérations DRH 39 et 40 des 23 et 24 juillet 2020 portant statut particulier applicable aux ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2014 DRH 1013 des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014 modifiée en dernier par la délibération 2017-33 du 12 mai 2017, portant statut particulier applicable au corps des médecins de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2018 DRH 36 du 20 novembre 2018 portant statut particulier applicable au corps des personnels paramédicaux et médico-techniques de la Ville de Paris ;

Vu la délibération D 2143-1° des 10 et 11 décembre 1990 modifiée en dernier par la délibération 2018-12 du 27 mars 2018, portant statut particulier applicable au corps des professeurs de la Ville de Paris ;

Vu la délibération D 154-1° du 13 février 1995 modifiée en dernier par la délibération 2017 - 83 du 18 décembre 2017, portant statut particulier applicable au corps des professeurs des conservatoires de Paris ;

Vu la délibération 2018-30 du 11 juillet 2018 portant statut particulier applicable au corps des psychologues d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2016 DRH 45 des 13, 14 et 15 juin 2016 portant statut particulier applicable au corps des puéricultrices d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2018-32 du 11 juillet 2018 portant statut particulier applicable au corps des sages-femmes de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2013 DRH 60 des 8, 9 et 10 juillet 2013 modifiée en dernier par la délibération 2016-82 du 15 novembre 2016, portant statut particulier applicable au corps des animatrices et animateurs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2012 DRH 12 des 19 et 20 mars 2012 modifiée par la délibération 2012 DRH 94 des 10, 11 et 12 décembre 2012, portant statut particulier applicable au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2011 DRH 98 des 12, 13 et 14 décembre 2011 modifiée par la délibération 2013 DRH 50 des 10 et 11 juin 2013, portant statut particulier applicable au corps des assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2017-45 du 3 octobre 2017 modifiée par la délibération 2019 -16 du 9 octobre 2019, portant statut particulier applicable au corps des contrôleurs de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2011 DRH 59 des 11 et 12 juillet 2011 modifiée en dernier par la délibération 2017-15 du 11 mai 2017, portant statut particulier applicable au corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2007 DRH 109-1° des 17, 18 et 19 décembre 2007 modifiée en dernier par la délibération 2016 DRH 54 des 13, 14 et 15 juin 2016, portant statut particulier applicable au corps des infirmières et infirmiers d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération D 1225-1° du 14 octobre 1996 modifiée en dernier par la délibération 2012 DRH 96 des 10, 11 et 12 décembre 2012, portant statut particulier applicable aux mécaniciens en prothèse dentaire de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2007 DRH 110-1° des 17, 18 et 19 décembre 2007 modifiée en dernier par la délibération 2018-43 du 11 juillet 2018, portant statut particulier applicable au corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2011 DRH 94 des 12, 13 et 14 décembre 2011 modifiée en dernier par la délibération 2017-84 du 18 décembre 2017, portant statut particulier applicable au corps des personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2011 DRH 21 des 28, 29 et 30 mars 2011 modifiée en dernier par la délibération 2013 DRH 50 des 10 et 11 juin 2013, portant statut particulier applicable au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2015 DRH 69 des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015, portant statut particulier applicable au corps des secrétaires médicaux et sociaux d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2012 DRH 24 des 19 et 20 mars 2012 modifiée en dernier par la délibération 2017-82 du 15 décembre 2017, portant statut particulier applicable au corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2011 DRH 61 des 11 et 12 juillet 2011 modifiée en dernier par la délibération 2020-7 du 10 février 2020, portant statut particulier applicable au corps des techniciens des services opérationnels de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2012 DRH 14 des 19 et 20 mars 2012 modifiée en dernier par la délibération 2019 - 16 du 9 octobre 2019, portant statut particulier applicable au corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2007 DRH 15 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée en dernier par la délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016, portant statut particulier applicable au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération D 1647 du 28 novembre 1983 modifiée en dernier par la délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016, portant statut particulier applicable au corps des adjoints administratifs des bibliothèques de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2007 DRH 28 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée en dernier par la délibération 2016 -77 du 15 novembre 2016, portant statut particulier applicable au corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2007 DRH 27 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée en dernier par la délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2007 DRH 16 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée en dernier par la délibération 2020-4 du 20 février 2020, portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2007 DRH 66 des 16 et 17 juillet 2007 fixant la liste des spécialités professionnelles exercées par les adjoints techniques et des adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement d'administrations parisiennes, modifiée en dernier lieu par la délibération 2020 DRH 4 du 20 février 2020

Vu la délibération 2007 DRH 43 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée en dernier par la délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris ;

Vu la délibération D 2018-43 du 11 juillet 2018 portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement ;

Vu la délibération 2007 DRH 40 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée en dernier par la délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des agents d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2007 DRH 29 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée en dernier par la délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de logistique générale d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2017-43 du 3 octobre 2017 portant disposition statutaires applicables au corps des agents de surveillance de Paris ;

Vu la délibération 2007 DRH 26 des 16 et 17 juillet 2017 modifiée en dernier par la délibération 2017-39 du 11 mai 2017, portant dispositions statutaires applicables au corps des agents spécialisés des écoles maternelles de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2007 DRH 42 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée en dernier par la délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des agents techniques de la petite enfance ;

Vu la délibération 2007 DRH 68 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée en dernier par la délibération 2016 -77 du 15 novembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des agents techniques des écoles ;

Vu la délibération 2007 DRH 25 des 16 et 17 juillet 2007 modifiée en dernier par la délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des auxiliaires de puériculture et de soins de la Ville de Paris ;

Vu la délibération D. 325-1 du 25 mars 1991 modifiée en dernier par la délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des conducteurs d'automobile de la Ville de Paris ;

Vu la délibération D. 481 du 22 mai 1978 modifiée en dernier par la délibération 2016-110 du 21 décembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des éboueurs ;

Vu la délibération D. 9 du 22 janvier 1979 modifiée en dernier par la délibération 2016-110 du 21 décembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des égoutiers et autres personnels des réseaux souterrains ;

Vu la délibération D. 603 du 19 mai 1980 modifiée en dernier par la délibération 2016-110 du 21 décembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des fossoyeurs ;

Vu la délibération 1999 DRH 33 des 12 et 13 juillet 1999 modifiée en dernier par la délibération 2016 - 77 du 15 novembre 2016, portant dispositions statutaires applicables au corps des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2017-44 du 3 octobre 2017 portant statut particulier applicable au corps des préposés de la Ville de Paris ;

Vu les délibérations D. 1551-1, 1551-2 et 1551-3 du 27 octobre 1981 modifiées fixant l'échelonnement indiciaire, les dispositions particulières et la liste des diplômes ouvrant l'accès aux emplois d'agent technique contractuel ;

Vu la délibération 2001 DRH 20 des 23 et 24 avril 2001 relative à 2 emplois d'agent contractuel de la communication de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 1998 DRH 80 du 15 décembre 1998 modifiée en dernier par la délibération 2017-92 du 27 novembre 2017, relative aux conditions d'emploi des collaborateurs de cabinet ;

Vu la délibération 2002 DRH 51 des 8 et 9 juillet 2002 modifiée en dernier par la délibération 2014 DRH 1002 des 19 et 20 mai 2014, relative aux conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices de maire d'arrondissement ;

Vu la délibération 2005 DRH 36 des 26 et 27 septembre 2005 modifiée par la délibération 2012 DRH des 10, 11 et 2 décembre 2012, relative à l'emploi de délégué(e) au cinéma de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2012 DRH 54 – DJS 393 des 9 et 10 juillet 2012 portant création d'emplois permanents de référents jeunesse des territoires et d'animateurs coordonnateurs du Conseil Parisien de la jeunesse modifiée en dernier par la délibération 2020 DJS 109 des 3 et 4 février 2020 fixant les missions et l'effectif des référents jeunesse des territoires ;

Vu la délibération 2015 DRH 31 des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 portant création des emplois permanents de responsables des services de sécurité incendie et assistance aux personnes de l'Hôtel de Ville ;

Vu la délibération 2015 DRH 33 des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 portant création de l'emploi permanent de technicien-ne habillement ;

Vu la délibération 2015 DRH 34 des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 portant création des emplois permanents de restaurateur-trice-s ;

Vu la délibération 2015 DRH 35 des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 portant création de l'emploi permanent de responsable du fonds vietnamien de la médiathèque Jean-Pierre Melville ;

Vu la délibération 2015 DRH 36 des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 portant création des emplois permanents de coordonnateur-trice-s des contrats de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint partenariat ;

Vu les délibérations D136 – 1°, 2, 3 du 30 janvier 1989 relatives à l'emploi de Délégué à l'enseignement supérieur de la musique et de la danse à Paris ;

Vu la délibération 2008 DRH 79 des 15 et 16 décembre 2008 créant 4 emplois de formateurs de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2006 DRH 17 des 27 et 28 février 2006 fixant les conditions de recrutement des professeurs des ateliers des beaux-arts de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 1986 D 4332 du 21 avril 1986 modifiée par la délibération 1999 DASCO 84 des 31 mai et 1^{er} juin 1989 fixant la rémunération des agents vacataires chargés des cours municipaux d'adultes de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2005 DRH 14 G des 12 et 13 décembre 2005 modifiée en dernier par la délibération 2007 DRH 19 G des 16 et 17 juillet 2007 relative à la situation des praticiens des centres de santé du Département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose la création et la transformation d'emplois dans les services et directions de la Ville de Paris ;

Sur le rapport, présenté par M. Antoine GUILLOU, au nom de la 1^e Commission ; ensemble les observations portées au compte-rendu ;

Délibère :

Article 1 : au titre des renforts liés à la crise sanitaire, des besoins opérationnels urgents et des créations nécessaires aux transitions professionnelles et à la reconversion, les effectifs des personnels de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

CORPS OU EMPLOI	NB de postes	Date d'effet 2020
<i>Corps ou emploi du secteur administratif :</i>		
Administrateur de la Ville de Paris	+1	1 ^{er} août
Attaché d'administrations parisiennes	+18	1 ^{er} août
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) Domaine : gestion administrative	+3	1 ^{er} août
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+3	1 ^{er} août
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+2	1 ^{er} août
Directeur général, directeur de la Ville de Paris	+5	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur technique :</i>		
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	+2	1 ^{er} août
Chef d'exploitation de la Ville de Paris	+1	1 ^{er} août
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} août
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	+3	1 ^{er} août
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+50	1 ^{er} août
Eboueur	+50	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur social et médico-social :</i>		
Agent technique des écoles	+150	1 ^{er} août
Agent technique des écoles	-150	31 décembre

Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+150	1 ^{er} août
Agent technique de la petite enfance	+50	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur des emplois non cités :</i>		
Agent d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris	+4	1 ^{er} août
Total des emplois	+344	
CORPS OU EMPLOI	NB de mois	Date d'effet 2020
Adjoint administratif non titulaire	+180	1 ^{er} août

Les mesures prises par l'article premier de la présente délibération représentent une dépense de 3,905 M€, auxquels il convient d'ajouter 1 M€ provisionnés pour la mise en place de la période préparatoire au reclassement, pour la Ville de Paris au titre de l'année 2020. Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits aux fonctions, chapitres et rubriques intéressés pour l'exercice 2020.

Article 2 : Au titre des autres mouvements d'emplois, transformations et ajustements, les effectifs de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

CORPS OU EMPLOI	NB de postes	Date d'effet 2020
<i>Corps ou emploi du secteur administratif :</i>		
Administrateur de la Ville de Paris (Article 34) domaine : gestion immobilière	+1	1 ^{er} août
Administrateur de la Ville de Paris (Article 34) domaine : pilotage de projets complexes dans le domaine de la gestion financière	+1	1 ^{er} août
Directeur de projet de la Ville de Paris	-6	1 ^{er} août
Expert de haut niveau de la Ville de Paris	+3	1 ^{er} août
Inspecteur général de la Ville de Paris	+3	1 ^{er} août
Attaché d'administrations parisiennes	+17	1 ^{er} août
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) domaine : gestion administrative	-4	1 ^{er} août
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) domaine : gestion administrative	+4	1 ^{er} août
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) domaine : informatique	+1	1 ^{er} août
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) domaine : développement économique	+1	1 ^{er} août
Attaché d'administrations parisiennes (article 34) domaine : communication	+1	1 ^{er} août
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	-2	1 ^{er} août
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-18	1 ^{er} août
Adjoint administratif contractuel à temps non complet	-15	1 ^{er} août
Adjoint administratif contractuel à temps non complet (50%)	+30	1 ^{er} août
Agent informatique cadre moyen	-1	1 ^{er} août

Référent jeunesse des territoires	+1	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur technique :</i>		
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	-12	1 ^{er} août
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes (article 34) domaine : besoins du service	-1	1 ^{er} août
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes (article 34) domaine : prévention et gestion des risques	+1	1 ^{er} août
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes (article 34) domaine : pilotage de projets complexes dans le domaine de l'urbanisme	+2	1 ^{er} août
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes (article 34) domaine : pilotage de projets complexes ou d'expertise ou de haut encadrement dans le domaine de l'exploitation des réseaux	+1	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	-5	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) domaine : prévention des risques professionnels	+1	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) domaine : sûreté et sécurité	+1	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) domaine : systèmes d'information et du numérique	+5	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) domaine : systèmes d'information et du numérique	-1	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) domaine : projets complexes	-1	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) domaine : développement durable	-1	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) domaine : technique	+5	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) domaine : architecture	+10	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) domaine : génie urbain	+3	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34) domaine : administratif	+1	1 ^{er} août
Chef d'exploitation de la Ville de Paris	+17	1 ^{er} août
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-7	1 ^{er} août
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	-1,5	1 ^{er} août
Technicien des services opérationnels de la Ville de Paris	+5	1 ^{er} août
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+399	1 ^{er} août
Adjoint technique contractuel	+67	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur sportif et de l'animation :</i>		
Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris	+10	1 ^{er} août
Animatrice et animateur d'administrations parisiennes	-8	1 ^{er} août
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur culturel :</i>		
Bibliothécaire d'administrations parisiennes	-1	1 ^{er} août

Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes	+1	1er août
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes (article 34) domaine : archivage	+1	1er août
Conservateur du patrimoine de la Ville de Paris	-5	1er août
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Ville de Paris	+5	1er août
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	-3	1er août
Adjoint administratif des bibliothèques de la Ville de Paris	-3	1er août
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	+7	1er août
Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	-5	1er août
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires	-2	1er août
Coordinateur des Cours Municipaux d'Adultes	+10	1er août
Professeur contractuel à temps non complet des cours municipaux d'adultes	-16	1er août
<i>Corps ou emploi du secteur social et médico-social :</i>		1er août
Conseiller socio-éducatif d'administrations parisiennes	-1	1er août
Médecin de la Ville de Paris (article 34) domaine : médecine de soins	-3	1er août
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+8	1er août
Cadre de santé paramédical d'administrations parisiennes spécialité infirmier	+3	1er août
Cadre de santé paramédical d'administrations parisiennes spécialité manipulateur d'électroradiologie médicale	-3	1er août
Educateur de jeunes enfants d'administrations parisiennes	-2	1er août
Personnel paramédical et médico-technique de la Ville de Paris	-3	1er août
Personnel paramédical et médico-technique de la Ville de Paris (article 34) domaine psychomotricien	+3	1er août
Secrétaire médical et social d'administrations parisiennes	+10	1er août
Agent technique des écoles	+374	1er août
Agent technique des écoles	+2	1 ^{er} septembre
Agent technique des écoles contractuel	-399	1er août
Agent technique des écoles contractuel	-2	1 ^{er} septembre
<i>Corps ou emploi du secteur des emplois non cités :</i>		
Technicien de tranquillité publique et de surveillance de la Ville de Paris	-1	1er août
Agent d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris	+3	1er août
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-401	1er août
Chef de service intérieur et chargé de coordination de la Ville de Paris	-5	1er août
Chef de tranquillité publique et de sécurité	+1	1er août
Agent de nettoyage contractuel	-49	1er août

Agent de surveillance de Paris	-19	1er août
Contrôleur de la Ville de Paris	-1	1er août
<i>Total des emplois</i>	+9,5	

Dont BA TAM : -1 ingénieur et architecte, -1 adjoint administratif, -1 adjoint technique +1 attaché d'administrations parisiennes, +1 personnel de maîtrise, +1 adjoint technique

Dont BA assainissement : -2 secrétaires administratifs, -1 adjoint administratif, -1 ingénieur cadre supérieur, -1 personnel de maîtrise, +1 chef d'exploitation, +1 ingénieur et architecte, +1 technicien supérieur, +1 adjoint technique

Les mesures prises par l'article 2 de la présente délibération représentent une dépense de 289 k€ pour la Ville de Paris au titre de l'année 2020, qui sera imputée sur les crédits inscrits aux fonctions, chapitres et rubriques intéressés pour l'exercice 2020.

Article 3 : Dans le cadre de la mise à jour du tableau d'emplois, les effectifs de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

CORPS OU EMPLOI	NB de postes	Date d'effet 2020
<i>Postes structurellement vacants liés aux ententes</i>		
<i>Corps ou emploi du secteur administratif :</i>		
Attaché d'administrations parisiennes	-2	1 ^{er} août
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	-5	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur technique :</i>		
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	-5	1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	-22	1 ^{er} août
Chef d'exploitation de la Ville de Paris	-3	1 ^{er} août
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-80	1 ^{er} août
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	-32	1 ^{er} août
Technicien des services opérationnels de la Ville de Paris	-4	1 ^{er} août
Assistant d'exploitation conducteur de la Ville de Paris	-6	1 ^{er} août
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris	-31	1 ^{er} août
Adjoint technique d'administrations parisiennes	-16	1 ^{er} août
Adjoint technique d'administrations parisiennes (6 mois)	-5	1 ^{er} août
Egoutier et autres personnels des réseaux souterrains	-2	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur social et médico-social :</i>		
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	-1	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur des emplois non cités :</i>		
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-1	1 ^{er} août

<i>Sous-total ententes</i>	-215	
<i>Postes structurellement vacants dans les effectifs non ventilés :</i>		
<i>Corps ou emploi du secteur technique :</i>		
Adjoint technique d'administrations parisiennes	-4	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur social et médico-social :</i>		
Educateur de jeunes enfants d'administrations parisiennes	-11	1 ^{er} août
<i>Postes structurellement vacants dans les directions :</i>		
<i>Corps ou emploi du secteur social et médico-social :</i>		
Cadre de santé paramédical d'administrations parisiennes spécialité puériculture dont -5 emplois de cadre supérieur	-40	1 ^{er} août
Educateur de jeunes enfants d'administrations parisiennes	-25	1 ^{er} août
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	-15	1 ^{er} août
Puéricultrice d'administrations parisiennes	-5	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur sportif et de l'animation :</i>		
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris	-60	1 ^{er} août
<i>Sous-total :</i>	-160	
<i>Créations de postes :</i>		
<i>Corps ou emploi du secteur administratif :</i>		
Attaché d'administrations parisiennes	+90	1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur social et médico-social :</i>		
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+195	1 ^{er} août
Agent technique de la petite enfance	+90	1 ^{er} août
<i>Sous-total :</i>	+375	
<i>Total des emplois</i>	<i>0</i>	

Les mesures prises par l'article 3 ne génèrent aucune dépense en masse salariale.

Article 4 : Compte tenu des différents mouvements du BS emplois 2020, l'effectif réglementaire par corps ou emploi reste ou est fixé comme suit, les volumes d'heures de vacances précédemment votés continuent de s'appliquer à hauteur des crédits budgétaires alloués.

BUDGET GENERAL DE LA VILLE DE PARIS			
<i>Corps ou emploi du secteur administratif :</i>	<i>NB postes</i>	<i>NB mois</i>	<i>Date d'effet 2020</i>
Secrétaire Général de la Ville de Paris	1		1 ^{er} août
Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris	4		1 ^{er} août
Directeur général, directeur de la Ville de Paris	43		1 ^{er} août
Expert de haut niveau de la Ville de Paris	10		1 ^{er} août
Directeur de projet de la Ville de Paris	4		1 ^{er} août

Sous-Directeur d'administrations parisiennes	48		1 ^{er} août
Administrateur de la Ville de Paris	89		1 ^{er} août
Administrateur de la Ville de Paris (article 34)	24		1 ^{er} août
Inspecteur général de la Ville de Paris	13		1 ^{er} août
Inspecteur de la Ville de Paris	8		1 ^{er} août
Directeur général des services de mairie d'arrondissement de Paris	20		1 ^{er} août
Directeur général adjoint des services de mairie d'arrondissement de Paris	30		1 ^{er} août
Chef de service administratif d'administrations parisiennes	90		1 ^{er} août
Attaché d'administrations parisiennes	1 037		1 ^{er} août
Attaché d'administrations parisiennes (article 34)	514		1 ^{er} août
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	2 051		1 ^{er} août
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	3 857		1 ^{er} août
Agent contractuel chargé de la communication à la Ville de Paris	2		1 ^{er} août
Agent informatique cadre moyen	10		1 ^{er} août
Animateur coordonnateur du Conseil parisien de la jeunesse	2		1 ^{er} août
Chargé de mission agent d'exécution	5		1 ^{er} août
Adjoint administratif contractuel à temps non complet (50%)	30		1 ^{er} août
Adjoint administratif non titulaire		869	1 ^{er} août
Chargé de mission cadre supérieur		21	1 ^{er} août
Chargé de mission cadre moyen	47		1 ^{er} août
Délégué(e) au cinéma de la Ville de Paris	1		1 ^{er} août
Délégué à l'enseignement supérieur de la musique et de la danse à Paris	1		1 ^{er} août
Référent jeunesse des territoires	13		1 ^{er} août
Collaborateur de cabinet	141		1 ^{er} août
Collaborateur et collaboratrice de maire d'arrondissement	280		1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur technique :</i>	<i>NB</i>	<i>NB</i>	<i>Date d'effet</i>
	<i>postes</i>	<i>mois</i>	<i>2020</i>
Architecte voyer d'administrations parisiennes	81		1 ^{er} août
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	152		1 ^{er} août
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes (article 34)	18		1 ^{er} août
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes stagiaire	5		1 ^{er} août
Ingénieur chef d'arrondissement	73		1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	556,5		1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34)	278		1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes stagiaire	5		1 ^{er} août
Elève Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	53		1 ^{er} août
Chef d'exploitation de la Ville de Paris	355		1 ^{er} août
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	1 117,5		1 ^{er} août
Agent Technique Contractuel catégorie IV A	3		1 ^{er} août
Agent Technique Contractuel catégorie IV B	8		1 ^{er} août
Agent Technique Contractuel catégorie IV C	3		1 ^{er} août
Agent Technique Contractuel catégorie V	1		1 ^{er} août

Technicien(ne) habillement	1		1 ^{er} août
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	929		1 ^{er} août
Technicien des services opérationnels de la Ville de Paris	749		1 ^{er} août
Adjoint technique des établissements d'enseignement	785		1 ^{er} septembre
Adjoint technique d'administrations parisiennes	5 616		1 ^{er} août
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris	183		1 ^{er} août
Eboueur	5 179		1 ^{er} août
Egoutier et autres personnels des réseaux souterrains	1		1 ^{er} août
Fossoyeur	68		1 ^{er} août
Assistant d'encadrement des métiers de l'automobile de la Ville de Paris	70		1 ^{er} août
Assistant d'exploitation conducteur de la Ville de Paris	204		1 ^{er} août
Conducteur d'automobile de la Ville de Paris	497		1 ^{er} août
Adjoint technique contractuel	67		1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur sportif et de l'animation :</i>	<i>NB postes</i>	<i>NB mois</i>	<i>Date d'effet 2020</i>
Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris	80		1 ^{er} août
Animatrice et animateur d'administrations parisiennes	719		1 ^{er} septembre
Educateur des activités physiques et sportives de la Ville de Paris	387		1 ^{er} août
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris	2 108		1 ^{er} septembre
Adjoint d'animation contractuel	740		1 ^{er} août
Educateur des activités physiques et sportives contractuel à temps non complet	28		1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur culturel :</i>	<i>NB postes</i>	<i>NB mois</i>	<i>Date d'effet 2020</i>
Bibliothécaire d'administrations parisiennes	82		1 ^{er} août
Elève bibliothécaire	6		1 ^{er} août
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes	16		1 ^{er} août
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes (article 34)	11		1 ^{er} août
Conservateur général des bibliothèques de la Ville de Paris	10		1 ^{er} août
Conservateur des bibliothèques de la Ville de Paris	65		1 ^{er} août
Conservateur du patrimoine de la Ville de Paris	12		1 ^{er} août
Elève conservateur du patrimoine	4		1 ^{er} août
Directeur des conservatoires de Paris	21		1 ^{er} août
Professeur des conservatoires de Paris	444		1 ^{er} août
Professeur de la Ville de Paris	741,5		1 ^{er} septembre
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Ville de Paris	200		1 ^{er} août
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées	715		1 ^{er} août

d'administrations parisiennes			
Adjoint administratif des bibliothèques de la Ville de Paris	13		1 ^{er} août
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	355		1 ^{er} août
Accompagnateur musical contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	2		1 ^{er} août
Agent contractuel des bibliothèques à temps non complet	48		1 ^{er} août
Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	117		1 ^{er} septembre
Formateur contractuel à temps complet et formateur contractuel à temps non complet	31		1 ^{er} août
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires	117		1 ^{er} septembre
Professeur contractuel des ateliers des beaux-arts de la Ville de Paris	69		1 ^{er} août
Coordinateur des Cours Municipaux d'Adultes	10		1 ^{er} août
Professeur contractuel à temps non complet des cours municipaux d'adultes	54		1 ^{er} août
Responsable du fonds vietnamien de la médiathèque J.P. Melville	1		1 ^{er} août
Restaurateur(trice)	4		1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur social et médico-social :</i>	<i>NB postes</i>	<i>NB mois</i>	<i>Date d'effet 2020</i>
Conseiller socio-éducatif d'administrations parisiennes	93		1 ^{er} août
Médecin d'encadrement territorial et de responsable de projet dans le domaine de la santé	26		1 ^{er} août
Médecin de la Ville de Paris	66		1 ^{er} août
Médecin de la Ville de Paris (article 34)	107		1 ^{er} août
Médecin contractuel à temps non complet	60,5		1 ^{er} août
Psychologue d'administrations parisiennes	97,5		1 ^{er} août
Psychologue d'administrations parisiennes (article 34)	21		1 ^{er} août
Psychologue contractuel à temps non complet	12		1 ^{er} août
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	184,5		1 ^{er} août
Cadre de santé paramédical d'administrations parisiennes spécialité rééducateur	1		1 ^{er} août
Cadre de santé paramédical d'administrations parisiennes spécialité infirmier	12		1 ^{er} août
Cadre de santé paramédical d'administrations parisiennes spécialité manipulateur d'électroradiologie médicale	2		1 ^{er} août
Cadre de santé paramédical d'administrations parisiennes spécialité puériculture	201,5		1 ^{er} août
Sage-femme de la Ville de Paris	34		1 ^{er} août
Puéricultrice d'administrations parisiennes	329,5		1 ^{er} août
Elève puéricultrice cadre de santé	5		1 ^{er} août
Elève puéricultrice	28		1 ^{er} août
Elève cadre de santé (infirmier et manipulateur radiologie)	2		1 ^{er} août
Educateur de jeunes enfants d'administrations parisiennes	966		1 ^{er} août
Assistant socio-éducatif d'administrations parisiennes	623,5		1 ^{er} août

Elève assistant socio-éducatif	27		1 ^{er} août
Elève infirmière	30		1 ^{er} août
Elève éducateur de jeunes enfants	44		1 ^{er} août
Personnel paramédical et médico-technique de la Ville de Paris	56,5		1 ^{er} août
Personnel paramédical et médico-technique de la Ville de Paris (article 34)	5		1 ^{er} août
Personnel paramédical et médico-technique contractuel à temps non complet	4		1 ^{er} août
Secrétaire médical et social d'administrations parisiennes spécialité soins	29		1 ^{er} août
Secrétaire médical et social d'administrations parisiennes	345		1 ^{er} août
Mécanicien en prothèse dentaire de la Ville de Paris	2		1 ^{er} août
Agent spécialisé des écoles maternelles de la Ville de Paris	1 975		1 ^{er} septembre
Agent technique des écoles	2 426		1 ^{er} août
Agent technique des écoles	2 428		1 ^{er} septembre
Agent technique des écoles	2 278		31 décembre
Agent technique de la petite enfance	1 604,5		1 ^{er} août
Référent prévention et communication des établissements de la petite enfance	40		1 ^{er} août
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	4 705		1 ^{er} août
Elève Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	86		1 ^{er} août
Agent technique des écoles contractuel	6		1 ^{er} août
Agent technique des écoles contractuel	4		1 ^{er} septembre
Agent technique de la petite enfance contractuel	1		1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur des emplois non cités :</i>	<i>NB postes</i>	<i>NB mois</i>	<i>Date d'effet 2020</i>
Chef de tranquillité publique et de sécurité	21		1 ^{er} août
Contrôleur de la Ville de Paris	69		1 ^{er} août
Technicien de tranquillité publique et de surveillance de la Ville de Paris	196		1 ^{er} août
Inspecteur de sécurité de la Ville de Paris	1 093		1 ^{er} août
Agent de surveillance de Paris	1 088		1 ^{er} août
Préposé de la Ville de Paris	169		1 ^{er} août
Agent d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris	954		1 ^{er} août
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	633		1 ^{er} août
Agent de nettoyage contractuel	4		1 ^{er} août
Coordonnateur(trice) des contrats de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint(e)-partenariat	10		1 ^{er} août
Responsable des services de sécurité incendie et assistance aux personnes de l'Hôtel de Ville	14		1 ^{er} août
TOTAL	51 002,5	890	31 décembre
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS AUTOMOBILES MUNICIPAUX			
<i>Corps ou emploi du secteur administratif :</i>	<i>NB postes</i>	<i>NB mois</i>	<i>Date d'effet 2020</i>

Attaché d'administrations parisiennes	1		1 ^{er} août
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	5		1 ^{er} août
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	22		1 ^{er} août
Agent informatique cadre moyen	1		1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur technique :</i>	<i>NB postes</i>	<i>NB mois</i>	<i>Date d'effet 2020</i>
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	3		1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	7		1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34)	2		1 ^{er} août
Chef d'exploitation	5		1 ^{er} août
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	2		1 ^{er} août
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	32		1 ^{er} août
Adjoint technique d'administrations parisiennes	60		1 ^{er} août
Assistant d'encadrement des métiers de l'automobile de la Ville de Paris	44		1 ^{er} août
Conducteur d'automobile de la Ville de Paris – Assistant d'exploitation conducteur de la Ville de Paris	216		1 ^{er} août
TOTAL	400		31 décembre
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT			
<i>Corps ou emploi du secteur administratif :</i>	<i>NB postes</i>	<i>NB mois</i>	<i>Date d'effet 2020</i>
Attaché d'administrations parisiennes	3		1 ^{er} août
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	19		1 ^{er} août
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	25		1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur technique :</i>	<i>NB postes</i>	<i>NB mois</i>	<i>Date d'effet 2020</i>
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	9		1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	24		1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (article 34)	4		1 ^{er} août
Chef d'exploitation	19		1 ^{er} août
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	45		1 ^{er} août
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	56		1 ^{er} août
Technicien des services opérationnels de la Ville de Paris	74		1 ^{er} août
Adjoint technique d'administrations parisiennes	40		1 ^{er} août
Egoutier et autres personnels des réseaux souterrains	190		1 ^{er} août
Adjoint technique d'administrations parisiennes (6 mois)	5		1 ^{er} août
TOTAL	513		31 décembre
BUDGET ANNEXE DE L'EAU			
<i>Corps ou emploi du secteur administratif :</i>	<i>NB postes</i>	<i>NB mois</i>	<i>Date d'effet 2020</i>
Attaché d'administrations parisiennes	1		1 ^{er} août
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	3		1 ^{er} août
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	1		1 ^{er} août
<i>Corps ou emploi du secteur technique :</i>	<i>NB</i>	<i>NB</i>	<i>Date d'effet</i>

	<i>postes</i>	<i>mois</i>	<i>2020</i>
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	2		1 ^{er} août
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes	3		1 ^{er} août
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	2		1 ^{er} août
TOTAL	12		31 décembre

Article 5 : Le coût total de la délibération emplois s'élève à 5 194 345 € au titre de l'année 2020. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits aux fonctions, chapitres et rubriques intéressés pour l'exercice 2020.

Le solde global s'établit à +353,5 emplois budgétaires et +180 mois.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO